



recours de décision du médecin conseil

Par **caroline neveu**, le **18/04/2012** à **14:19**

Bonjour,

Je vous contacte pour mon papa. En effet, il lui a été diagnostiqué, depuis août 2011, un cancer de la prostate et un cancer du poumon. Il a suivi un traitement de radiothérapie pour le premier, et a subi une ablation d'un poumon en octobre 2011 suivi de chimiothérapie. Etant commerçant, il ne peut plus exercer son activité. Il a été convoqué hier devant un médecin conseil qui lui a annoncé qu'il n'était pas considéré comme invalide. Ce médecin n'a même pas regardé le dossier médical de mon papa. En gros, il aurait eu un doigt coupé, il aurait été considéré invalide, mais pas avec un poumon en moins. Existe-t-il des recours afin de permettre à mon papa d'arrêter de payer ses cotisations RSI le temps de la vente de son entreprise.

merci de me répondre